

# RÈGLES DÉONTOLOGIQUES ET DE TRANSPARENCE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES CONSEILLERS ADJOINTS AU GOUVERNEMENT

Par deux arrêtés grand-ducaux du 14 mars 2022, le Conseil de Gouvernement a adopté des règles déontologiques pour les membres du Gouvernement ainsi que pour les Conseillers qui sont adjoints au Gouvernement. Ces deux arrêtés prévoient certaines règles de comportement pour les personnes visées, mais soumettent également leurs interlocuteurs à des obligations de communication préalables à toute entrevue.

La FEDIL a élaboré [une note](#) destinée à reprendre les dispositions essentielles relatives aux obligations à respecter. Elle comporte, au-delà des obligations déclaratives, des informations importantes à connaître dans les relations avec les membres du Gouvernement et les Conseillers adjoints. Elle n'a pas la prétention d'être exhaustive de sorte qu'il est conseillé de prendre connaissance de l'intégralité du contenu des deux arrêtés grand-ducaux.

- [Arrêté grand-ducal du 14 mars 2022 fixant les règles déontologiques des membres du Gouvernement](#)
- [Arrêté grand-ducal du 14 mars 2022 fixant les règles déontologiques des conseillers qui sont adjoints au Gouvernement](#)